



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 26 AOUT 2014

N°5322/DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU

Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision POS - Jaulzy (60).

RÉFÉRENCE : Lettre du 18 juillet 2014.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Jaulzy, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitude relevant de l'État-Défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

C'est pourquoi, je ne souhaite ni être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ordre,
Le lieutenant-colonel Rémy BODLENNER,
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIE(S) :
- COMBdD Creil

